



Paris, le 23 Mai 2005

discours d'ouverture pour les 4èmes rendez-vous de l'unat

Cher amis,

Je suis heureux de vous accueillir pour ces 4èmes Rendez-Vous de l'UNAT. Nous avons choisi cette année de nous réunir à Najac en Aveyron pour marquer notre souci d'ancrer le tourisme social dans sa dimension de développement local. Il y a certes bien d'autres dimensions sur lesquelles nous pouvons nous appuyer, mais celle-ci nous paraît particulièrement déterminante à l'heure de la **mondialisation** et du **retour vers le local**.

Le tourisme social joue un triple rôle :

1. Le premier, le plus essentiel, le plus important, celui qui constitue sa raison d'être principale est d'assurer le droit aux vacances pour tous.
Nous tentons d'y rester fidèles malgré les difficultés liées tout à la fois à la conjoncture et au retrait progressif de la puissance publique nationale à l'égard de cette mission essentielle que constitue le fait de permettre à la majorité de nos concitoyens de partir en vacances.
Ce droit aux vacances pour tous est aujourd'hui largement bafoué dans la mesure où, entre les difficultés que connaissent les salariés, la situation difficile des jeunes, celle également des seniors, une bonne partie de notre population ne peut pas partir en vacances et n'arrive pas à faire reconnaître **par l'ensemble de la solidarité nationale** ce droit essentiel qui est le droit aux vacances.
2. Mais il y a plus. Derrière ce droit aux vacances pour tous, c'est aussi, pour un pays dit riche, la volonté de permettre à l'ensemble de ses concitoyens de profiter de notre relative prospérité. Or, cette prospérité est mal partagée. Chaque jour qui passe est illustré par l'accroissement des inégalités. Nous avons vu récemment comment un certain nombre d'entreprises et, pour être plus précis, de chefs-d'entreprises, et derrière eux toute une cohorte de dirigeants, s'enrichissent démesurément dans des entreprises qui, par ailleurs, par des délocalisations, font perdre à notre

pays une quantité considérable d'emplois. C'est d'ailleurs en cela que le tourisme social et associatif joue son second rôle qui est d'assurer le développement économique de régions dans lesquelles il est souvent le seul ou le principal employeur.

3. Et sa troisième particularité, son troisième rôle, est de s'insérer dans un développement durable. Parce qu'il a choisi très majoritairement le statut associatif et pour tous ses membres en tout cas un statut a but non lucratif, le tourisme social se veut un agent de développement durable. C'est en effet parce qu'aucune de ses composantes ne recherche l'enrichissement personnel, c'est parce que les salariés, les responsables ne recherchent pas pour eux-mêmes un enrichissement personnel, c'est parce que les collectivités reconnaissent dans le tourisme social ce souci de non-appropriation privée qu'aujourd'hui le tourisme social apparaît comme une bonne réponse pour des collectivités qui, disposant de peu de ressources, souhaitent utiliser celle-ci dans les meilleures conditions possibles.

Grâce à la **mission de Monsieur Barrey**, nous allons bientôt avoir des indicateurs sur lesquels nous pourrions nous appuyer.

Alors disons-le, le tourisme social est fier de ce qu'il fait. Mais ce n'est pas parce qu'il est fier qu'il en oublie les difficultés.

Les cinq difficultés que nous rencontrons :

1. La première difficulté est celle de la réglementation. Il n'y a pas d'année où les réglementations ne se durcissent, où la responsabilité des responsables ne soit davantage engagée ; où les conditions d'encadrement et particulièrement celles des enfants et des adolescents dans les centres de vacances et de loisirs ne cessent de s'accroître. Nous avons même vu un Ministre qui n'appartenait pas à ce Gouvernement vouloir imposer l'ensemble des règles du code du travail à des travailleurs aussi atypiques que les animateurs de centres et de vacances et de loisirs et je dois reconnaître que le Ministre de la jeunesse et des sports, Monsieur Lamour, chargé également de la vie associative a bien compris le problème et, dans une loi récente, celle sur le volontariat civil, a introduit une réforme que nous attendions pour tenter de desserrer ce carcan de la réglementation. Il n'empêche qu'à travers les règles de sécurité et le recours massif à de l'encadrement surqualifié, les prix explosent ; comme par ailleurs nous souffrons aussi d'une judiciarisation croissante, les enseignants n'osent plus risquer des classes de découvertes, les maires n'osent plus envoyer les enfants en classe de découverte, de nature, de mer, etc.

Toujours dans ce domaine, le retard pris par **l'agrément** est très préoccupant. Nous avons besoin de cet agrément pour démontrer que le tourisme associatif remplit bien des missions d'intérêt général.

Enfin, les modifications de la structure familiale elle-même conduisent à de vraies difficultés dans ce domaine des vacances et de loisirs.

2. La deuxième difficulté que nous rencontrons tient, nous l'avons déjà dit, à la stagnation du pouvoir d'achat des salariés. 40%, 38% peut-être des français ne partent pas en vacances, et ce pourcentage ne diminue pas. Nous devons en rechercher les conséquences dans l'impossibilité que beaucoup de nos compatriotes ont à pouvoir payer pour leurs vacances, devant la faiblesse de la progression de leur pouvoir d'achat alors même que les départs en vacances coûtent de plus en plus cher. Nous avons vu ces derniers temps s'accroître le recours aux vacances non-marchandes, c'est-à-dire en famille, à la débrouille, chez des amis, etc. Il y a là une tendance qui se répercute bien entendu dans les comptes de nos propres associations.

Nous devons avoir une action vers et avec les CAF pour permettre de redonner du pouvoir d'achat aux familles lorsqu'elles partent en vacances.

3. La troisième difficulté concerne les centres de jeunes. Nous constatons aujourd'hui deux évolutions :

- Il n'y a **quasiment pas de constructions nouvelles** pour accueillir les jeunes en groupes.
- Ces jeunes aujourd'hui sont, avec les seniors, la catégorie qui prend le moins de vacances. Il faut s'interroger sur ce phénomène ; il faut s'interroger sur notre difficulté à accueillir les jeunes et je voudrais insister particulièrement sur la difficulté que nous avons à accueillir en groupes les jeunes étrangers. Or, ceux-ci sont la clientèle de demain, pour nous comme pour l'ensemble de l'industrie touristique.

Je voudrais en profiter pour saluer **ETHIC-Etapes**. Cette démarche doit permettre de mieux situer ce produit de l'UCRIF. Elle doit aussi permettre d'obtenir une reconnaissance officielle des centres d'accueil de jeunes dont nous avons besoin vis-à-vis des règles sur les aides d'Etat.

4. La quatrième difficulté est celle de la diminution du financement public et en particulier du financement d'Etat pour la rénovation de nos villages de vacances. Le plan patrimoine qui va s'achever à la fin de l'année 2006 ne cesse de voir ses ressources diminuer ou être menacées. Il a fallu toute la mobilisation des élus de la nation, à l'automne dernier, toutes tendances politiques confondues, pour que le Gouvernement consente, dans la loi de finances rectificative pour 2004 à réparer l'injustice incroyable commise dans la loi de finances initiale pour 2005, dans laquelle nulle autorisation de programme n'était prévue en faveur du tourisme social, et où les crédits de paiement étaient réduits à 1 million d'euros pour tout le programme.

Cette situation est intolérable. Je le dis très nettement, cette situation est intolérable et nous allons prévenir dès maintenant, à l'issue même de ces Rendez-Vous et plus encore après notre assemblée générale du mois de

juin, l'ensemble des élus de la Nation, l'ensemble des organisations syndicales pour éviter que ne se renouvelle cette erreur fondamentale qui est, à travers l'absence d'inscription de crédits sur le plan patrimoine, le refus de voir l'Etat jouer le rôle qui devrait être le sien pour assurer ce droit aux vacances pour tous.

5. L'aide que nous recevons de l'ANCV est actuellement bloquée par la seule volonté de la personne chargée du contrôle de légalité. La situation ubuesque créée à l'ANCV par le contrôleur général qui a décelé de soi-disant conflits d'intérêts ne cesse de nous inquiéter. Les pouvoirs publics et notre ministère en particulier doivent comprendre qu'il ne s'agit pas d'une petite affaire. Cela dépasse très largement le secteur du tourisme et la seule ANCV. C'est la remise en cause de toute une politique de partenariat entre les pouvoirs publics et les partenaires naturels de l'action publique. Ce qui nous vise touche encore plus, s'il était besoin de le démontrer, des secteurs comme la formation professionnelle, les aides à l'industrie ou à l'agriculture, mais aussi et plus directement la mise en œuvre du plan patrimoine. Si un vrai problème est posé, des solutions doivent être recherchées qui ne remettent pas en cause la vocation sociale de l'Agence.

Je sais que nous pouvons compter sur l'appui tant de notre Ministère que de l'ensemble des partenaires de l'ANCV. Nous souhaitons que, quelle que soit la solution, nos associations ne soient pas lésées.

Après avoir brossé un tableau sans doute un peu pessimiste de la situation, je voudrais attirer l'attention sur des phénomènes plus particuliers qui vont être abordés au cours de ces journées.

Le rôle que peuvent et doivent jouer les conseils généraux et régionaux :

1. Le premier rôle est, en lien avec la responsabilité de l'action sociale qui est celle des conseils généraux, de veiller, plus peut-être qu'ils ne le font, à **favoriser le départ de leurs propres ressortissants** en intégrant la dimension de vacances à leur vocation traditionnelle. Et c'est en ce sens que nous avons développé, en accord avec le Ministère du tourisme et le Secrétariat d'Etat aux personnes âgées, le programme dit « **vacances des seniors** » qui permet à des personnes âgées de 60 ans et plus de partir en vacances à des conditions extrêmement favorables, certes pas à des périodes de pointe pour lesquelles il est très difficile pour nous comme pour les autres opérateurs du tourisme de renoncer à une clientèle solvable, mais à des périodes proches, je pense au mois de mai, juin, avril, septembre, pour partir dans des installations ouvertes spécialement à leur intention.

Il nous apparaît que l'ensemble des acteurs de l'action sociale, conseils généraux en première ligne donc, doivent être concernés par ce programme. Bien sûr, les communes sont également interrogées sur cette question car c'est par elles sans doute et leurs services sociaux que la

demande de vacances peut le plus facilement se traduire ou être détectée par le personnel qualifié.

2. Je voudrais aussi attirer l'attention des conseils généraux sur l'importance des **classes de découvertes**. Comme je l'ai dit, les classes de découverte aujourd'hui sont un élément essentiel de la promotion touristique, ce que trop souvent les départements oublient. Un enfant qui part en classe de découverte est avec sa famille un client potentiel pour l'activité touristique du département concerné. Ceux des départements qui ont compris cela et qui ont introduit eux-mêmes une aide à l'accueil des classes de découverte ne peuvent que s'en féliciter.
3. Enfin, la troisième responsabilité des conseils généraux et des conseils régionaux, c'est de permettre de mettre à disposition de leurs ressortissants tous les **outils d'information** permettant de trouver une **offre touristique adaptée à la demande des habitants de la région**.

De ce point de vue il nous semble que le rôle des CDT et peut-être plus encore des CRT doit être essentiel, non seulement pour attirer des touristes et en particulier des touristes étrangers dans ces régions et dans ces départements, mais aussi pour faire en sorte que les habitants de ces régions et de ces départements puissent trouver près de chez eux des vacances auxquelles ils aspirent. Les CRT, et nous en avons déjà parlé avec eux, ont sans doute un rôle très particulier à jouer pour le développement d'une industrie touristique tournée tout à la fois vers la réponse à des demandes étrangères, mais aussi à des réponses d'habitants de la région elle-même.

Le tourisme équitable et solidaire

Nous voudrions insister également sur la nécessité pour le tourisme en général et le tourisme social en particulier, de réfléchir plus qu'il ne l'a fait aux conditions de développement d'un **tourisme plus juste, plus équitable et plus solidaire**. Il en va du tourisme Nord/Sud, mais il en va aussi du tourisme Nord/Nord. Après tout, sommes-nous bien certains, les uns et les autres, ensemble du secteur du touristique, de bien traiter notre personnel, de bien répondre à la question des saisonniers, d'assumer les contraintes de la formation, de tenter de ne pas jouer avec la convention collective pour pouvoir offrir une meilleure qualité, une meilleure continuité pour nos salariés ?

Pour un engagement « saisonnier »

Aujourd'hui où la qualité du service prime, nous devons sans aucun doute veiller beaucoup plus que nous ne l'avons fait à la stabilité du personnel, au renouvellement des contrats, à la possibilité d'offrir une double saison, à la recherche d'accords avec d'autres partenaires touristiques pour faire en sorte que nos salariés puissent avoir deux saisons aussi complètes que possible. Nous devons nous insérer dans les politiques dites « des saisonniers ». Je veillerai au respect de la convention collective face à des velléités de rejoindre celle de l'hôtellerie-restauration. Tout glissement en ce sens conduirait à l'exclusion de

l'UNAT. Nous sommes fiers de notre convention collective, mais il faut la valoriser. Elle est partie prenante de notre vocation sociale.

Appel à la cohésion entre l'UNAT nationale et les UNAT régionales pour faire face aux enjeux à venir

Il est indispensable que les UNAT régionales à qui des responsabilités croissantes vont être confiées, respectent à la fois notre charte et nos règles communes de fonctionnement. J'y veillerai personnellement avec une très grande rigueur. Il en va de notre crédibilité.

Nous demandons aux pouvoirs publics

Face à cet ensemble de responsabilités nous demandons à notre ministère de tutelle très solennellement de s'engager avec nous sur un véritable contrat à moyen/long terme. Nous ne pouvons plus répondre aux besoins des populations, nous ne pouvons plus répondre aux attentes de nos clients si nous n'avons pas clairement, avec les pouvoirs publics, un accord sur la base d'engagements réciproques. La nouvelle loi de finances et les programmes qu'elle contient nous engage totalement dans cette loi et l'un des programmes concerne l'accès aux vacances pour les plus défavorisés. Alors, nous sommes prêts à cette discussion. Nous souhaitons que lors de la discussion du budget de 2006 nous puissions avoir, avec l'Etat, une discussion sereine, non seulement sur les objectifs, mais sur les indicateurs permettant, dans le cadre de la LOLF, une évaluation de la réalisation de ces objectifs. Si nous ne pouvons pas compter sur cet appui contractualisé, alors les autres partenaires : régions, départements, communes ne pourront entrer dans une mécanique dans laquelle ils auront l'impression de supplanter un Etat défaillant. Si, au contraire, celui-ci, grâce à cette discussion claire s'engage avec nous sur une ligne politique qui nous permet de clarifier l'avenir, alors nous pourrons sans aucun doute contractualiser aussi avec l'ensemble des parties prenantes.

Nos autres demandes à l'Etat sont précises :

- Quel est l'avenir de RésinFrance ?
- Pouvons-nous avancer dans le règlement des problèmes de fiscalité, en partie concernant la récupération de la TVA par les communes ?
- Quand aurons-nous les premiers agréments ?
- Soutenez-vous nos efforts pour que le tourisme social soit reconnu comme un service d'intérêt général (SSIG) au niveau européen ?